

N° 95

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991 - 1992

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1991.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1992 **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

TOME II

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
RELATIONS CULTURELLES EXTÉRIEURES**

Par M. Paul ALDUY,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Michel d'Aillieres, Yvon Bourges, François Abadie, Jean Pierre Bayle, vice-présidents ; Jean Garcia, Guy Cabanel, Michel Alloncle, Jacques Genton, secrétaires ; Paul Alduy, Jean-Luc Bécart, Roland Bernard, Daniel Bernardet, André Bettencourt, Amédée Bouquerel, André Boyer, Michel Caldagues, Jean-Paul Chambriard, Michel Chauty, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delelis, Franz Duboscq, Claude Estier, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Golliet, Bernard Guyomard, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malene, Marc Lauriol, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Philippe Madrelle, Michel Maurice-Bokanowski, Jean-Luc Melenchon, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Michel Poniatowski, Robert Pontillon, Roger Poudonson, André Rouvière, Robert-Paul Vigouroux, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

Voir les numéros :
Assemblée nationale (9^e législ.) : 2240, 2255 (annexe n° 1), 2256 (tome I) et T.A. 533.
Sénat : 91 et 92 (annexe n°1) (1991-1992).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	5
CHAPITRE PREMIER : LES LIGNES DIRECTRICES DU BUDGET DES RELATIONS CULTURELLES EXTÉRIEURES POUR 1992	7
I - Les orientations principales en matière de relations culturelles extérieures	8
a) Relance de la coopération scientifique et technique à destination de certaines zones jugées prioritaires	8
b) Le renforcement de l'action audiovisuelle extérieure	9
c) Le développement de la présence française dans les organisations internationales	10
d) Le développement de l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger	11
e) Préservation et développement de notre patrimoine à l'étranger .	11
II - Le difficile contexte financier de la DGRCST	11
a) La fin de la surprogrammation	12
b) Les incidences des mesures d'économie sur la Direction générale .	12
CHAPITRE II - LES PRINCIPAUX RELAIS DE LA FRANCOPHONIE	15
I - La francophonie et le IVe sommet des pays ayant en commun l'usage du français	16
a) Les sommets des chefs d'Etat et de Gouvernement	16
b) Les institutions de la francophonie	16
c) La dimension économique de la francophonie	18
d) L'aspect budgétaire de la francophonie	18

	<u>Pages</u>
II - Les centres et instituts culturels français à l'étranger	20
a) Les difficultés des centres et instituts culturels en 1991	20
b) Les ambitions pour 1992	21
- les priorités géographiques	21
- les réformes de fonctionnement	22
c) L'inévitable impact des économies budgétaires	22
III - Les Alliances françaises	23
a) Un réseau autonome et dynamique	23
b) La poursuite de la constitution des pôles communs instituts/Alliances	25
IV - L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger	26
A - La double mission de l'Agence	26
a) La mise en oeuvre de la réforme	26
b) L'aménagement de la carte scolaire	28
B - La relative modestie de la dotation affectée à l'Agence risque de compromettre à long terme l'avenir du réseau et le bon fonctionnement de l'Agence elle-même	29
a) Un budget d'attente	29
b) ... qui ne peut améliorer durablement le réseau	30
c) ... ni assurer le fonctionnement normal de l'Agence	31
CHAPITRE III - L'ACTION AUDIOVISUELLE EXTÉRIEURE	33
I - Radio France international et l'extension de l'action radiophonique extérieure	34
a) Les réalisations de RFI en 1991	34
b) Les exigences pour l'année à venir	35
II - Le développement de TV 5 : vers la maturité ?	36
a) La mise à jour des statuts et des programmes	37
b) L'extension de la diffusion	38
III - L'heureuse formule de Canal France international	39
IV - La vocation internationale d'Antenne 2	40

	<u>Pages</u>
CHAPITRE IV - L'ACTION EN FAVEUR DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER	43
I - Les Français à l'étranger	44
II - Les principales orientations du ministère en la matière	45
a) La multiplication des situations d'urgence et de crise	45
b) Les permanences	46
EXAMEN EN COMMISSION	48

Mesdames, Messieurs,

Les crédits de la Direction générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques (DGRCST) pour 1992 s'élèvent à 5 285 millions de francs contre 4 979 millions de francs l'an passé, soit en progression de 6,1 % ou de 6,6 % à structure constante. Cette dotation porte la part de la Direction générale dans l'ensemble du budget du ministère des Affaires étrangères à 37,8 % (38,1 % en 1991).

Après avoir examiné les grandes orientations que ces crédits devraient permettre de réaliser, votre rapporteur décrira le contexte financier très difficile dans lequel la DGRCST a dû évoluer cette année, alors même que les effets de la surprogrammation étaient en train de s'estomper.

Il vous proposera ensuite d'examiner l'évolution des principaux supports de notre action culturelle extérieure : la francophonie et ses relais, et l'action audiovisuelle internationale.

CHAPITRE PREMIER

LES LIGNES DIRECTRICES DU BUDGET DES RELATIONS CULTURELLES EXTÉRIEURES POUR 1992

I - LES ORIENTATIONS PRINCIPALES EN MATIÈRE DE RELATIONS CULTURELLES EXTÉRIEURES

a) Relance de la coopération scientifique et technique à destination de certaines zones jugées prioritaires

A ce titre, 227 millions de francs de mesures nouvelles ont été prévues -dont 213 millions de francs en crédits d'intervention et 14 millions de francs en subventions d'investissements.

Cette relance sera prioritairement orientée vers les pays du Maghreb et de la Méditerranée occidentale pour lesquels 169 millions de francs seront dégagés pour favoriser le passage à la modernité et le développement économique et social des pays concernés. Parmi les actions envisagées, il s'agira d'améliorer la structure de l'enseignement et, d'une manière générale, toutes actions de nature à enrichir les systèmes de formation.

L'Indochine et le Proche et Moyen-Orient recevront, respectivement à hauteur de 25 millions de francs et 24 millions de francs -dont 10 millions de francs pour le Liban-, des crédits de coopération scientifique culturelle et technique.

L'Amérique latine (25 millions de francs) sera la troisième priorité en 1992 et, plus spécialement le Mexique, le Brésil, le Chili, le Nicaragua, la Colombie, le Pérou et le Venezuela.

Cette coopération s'appuiera, dans ses méthodes, sur des projets de coopération décentralisée et sur la participation de la France aux initiatives de nos partenaires dans les pays concernés. Sur les 213 millions de francs évoqués, 113 relèveront de l'action Diffusion et coopération scientifique et technique, 41 de la coopération éducative et linguistique, et 18 de l'appui à des initiatives privées et décentralisées.

Ces pays seront également privilégiés dans le cadre d'une relance générale de nos échanges culturels sur l'enveloppe générale de 213 millions -23 millions de francs seront consacrés à cette action jusqu'à présent très réduite. Toutes les actions de coopération artistique, de soutien du livre et de l'écrit, seront soit orientées sur le Maroc, l'Algérie et la Tunisie (projet de bibliothèque franco-arabe, création d'un réseau de Centres d'Information et de Documentation Jeunesse au Maroc et en Tunisie), soit s'inscriront dans le cadre du Ve centenaire de la rencontre des deux mondes (création d'une bibliothèque France-Amérique latine, échanges de jeunes ...).

Votre rapporteur relèvera que cet effort important consenti en direction de la péninsule indochinoise, du Maghreb et de l'Amérique latine se trouve largement compensé par la réduction très importante (130 millions de francs) de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale. Au total, les crédits consacrés à cette région passent de 618 millions de francs en loi de finances initiale pour 1991 à 417 millions de francs pour 1992. Certes 1991 fut une année particulièrement exceptionnelle mais est-il raisonnable, après une année d'exécution, d'opérer dans ces pays un retrait aussi massif et aussi rapide ?

A cet égard, votre rapporteur souhaiterait connaître le bilan de l'action menée dans le cadre de la mission interministérielle pour la coopération en Europe centrale et orientale (MICECO). Cette modalité de coopération où chaque ministère engage son projet sous l'autorité financière du seul ministère des Affaires étrangères a-t-elle permis une utilisation rationnelle et cohérente des crédits ?

b) Le renforcement de l'action audiovisuelle extérieure

Celle-ci disposera d'un crédit global de 110 millions de francs dans le projet de loi de finances pour 1992.

Sur cette somme, 103 millions de francs relèveront du titre IV (interventions publiques) et 7 millions de francs du titre VI (subventions d'investissement).

L'utilisation de ces crédits sera réalisée dans deux directions prioritaires : d'une part, la consolidation des moyens existants : TV 5, Canal France international, la Société méditerranéenne de Radiodiffusion (SOMERA) et Radio France internationale (RFI), d'autre part, la mondialisation de la présence audiovisuelle francophone dans la logique du rapport Decaux de 1989.

- 28,3 millions de francs seront ainsi affectés à TV 5 afin d'initier sa diffusion sur l'Amérique latine où, à ce jour, n'existe aucune présence audiovisuelle française,

- 21,2 millions de francs en direction de Canal France international. Ces crédits permettront la fourniture de matériel de réception ainsi que des programmes destinés à certaines zones géographiques : Asie, pays anglophones d'Afrique, péninsule asiatique,

- 42,5 millions de francs permettront de financer la 4ème tranche du plan de développement de Radio France internationale,

- 15 millions de francs permettront à la SOMERA d'ajuster sa subvention d'équilibre (à hauteur de 8 millions de francs) ainsi que de remettre en état son émetteur de Chypre (7 millions de francs).

c) Le développement de la présence française dans les organisations internationales

25 millions de francs ont été dégagés pour 1992 afin de permettre à notre pays d'être davantage associé à des projets internationaux majeurs mis en oeuvre dans le cadre de fonds fiduciaires affectés à des usages précis. Cette structure qui, à travers les organisations internationales, pèse d'un poids croissant dans l'aide publique au développement, sera ainsi plus ouverte à l'influence française. Celle-ci se traduira concrètement par la mise à disposition d'experts techniques payés sur financements français mais avec le statut de fonctionnaires internationaux.

d) Le financement de l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger

Celle-ci, qui a désormais la charge de notre réseau d'établissement scolaire à l'étranger, voit son budget global croître de 5,3 %. La part assurée par le ministère des Affaires étrangères s'élève à 1,275 milliards de francs pour 1992 (sur un budget total de l'Agence de 1,8 milliard de francs).

L'Agence, qui recevra, pour 1992, 72,2 millions de francs en mesures nouvelles, fait l'objet, de la part de votre rapporteur, d'une analyse spécifique.

e) Préservation et développement de notre patrimoine à l'étranger

55 millions de francs supplémentaires, inscrits au titre V en crédits de paiement pour 1992 devraient permettre d'engager la construction des établissements culturels de Madrid, de Tunis et de Santiago du Chili.

II - LE DIFFICILE CONTEXTE FINANCIER DE LA DGRSCT en 1991

Alors que se profilait la solution aux difficultés liées à la surprogrammation des crédits, les mesures d'économie ont replacé la Direction générale dans une position délicate.

a) La fin de la surprogrammation

Depuis 1989, la surprogrammation excessive des crédits d'intervention de la Direction générale avait contraint les responsables budgétaires à de sévères mesures d'assainissement et d'économies. Les efforts consentis ont permis de passer d'une surprogrammation, chiffrée à 650 millions de francs au 1er janvier 1989 à 250 millions de francs au 1er janvier 1991. Ce redressement a été très sévèrement ressenti : nos interventions culturelles et de coopération ont été successivement amputées de 20 % en début de 1990 puis, en 1991, de 16 % en Afrique subsaharienne et de 4 % en Amérique latine.

Les mesures d'économies arrêtées en cours d'année ont perturbé cet équilibre pourtant précaire.

b) Les incidences des mesures d'économie sur la Direction générale

- La Direction générale s'est vu prélever des sommes importantes (82 millions de francs) sans transferts de ressources correspondants, on citera notamment : 25 millions de francs au titre de l'aide humanitaire aux populations kurdes, participation de 10 millions de francs pour la régulation des eaux du Gange, don en matériels (!) à la police jordanienne de 13 millions de francs.

- L'arrêté du 9 mars 1991 concernant la participation interministérielle aux charges financières induites par la crise du Golfe s'est traduit par un prélèvement de 333 millions de francs sur les crédits d'intervention de la Direction générale. Si une partie a pu être compensée par une réduction des concours de la DGRCSST à Radio France internationale, ces économies ont conduit à réduire, voire interrompre, un nombre important de projets de coopération, notamment en Europe centrale et orientale (- 80 millions de francs) et dans le reste du monde (- 65 millions de francs).

Il en va de même en ce qui concerne les investissements où il a fallu réduire certaines opérations prévues, les reporter en 1992, ou interrompre des travaux prévus pour 1991.

S'agissant enfin des subventions d'investissement, les mesures d'économie ont contraint la Direction générale à "redéployer" ses crédits du titre VI prévus pour les Alliances françaises ou les écoles, afin d'être en mesure d'honorer la signature de l'Etat sur des engagements juridiques pris dans le domaine de la coopération scientifique et technique - non dotée en loi de finances pour 1991.

Enfin, certaines subventions aux écoles seront repoussées à 1992 du fait de la mesure de gel des crédits prévu dans la circulaire du 6 mai 1991.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution par titres des crédits de la Direction générale depuis 1985.

**DIRECTION GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
EVOLUTION EN FRANCS COURANTS**

REFERENCE : LOI DE FINANCES INITIALE

ANNEES	TITRE III (Personnel & Fonctionnement)		TITRE IV (Interventions)		TITRES V & VI (Credits de Palements)		TOTAL D G R C S T	
1985	1.537		1.640		53,8		3.230	
1986	1.516	-1,3%	1.701	3,7%	88,4	64,4%	3.306	2,3%
1987	1.507	-0,6%	2.114	24,3%	72,3	-18,3%	3.693	11,7%
1988	1.490	-1,1%	2.276	7,7%	70,1	-3,1%	3.836	3,9%
1989	1.384	-7,1%	2.395	5,2%	122,0	74,2%	3.901	1,7%
1990	1.445	4,4%	2.772	15,7%	124,0	1,6%	4.340	11,3%
1991	1.721	19,1%	3.160	14,0%	99,0	-20,1%	4.980	14,7%
• 1992	1.772	3,0%	3.347	5,9%	167,0	68,7%	5.286	6,1%

• Projet de Loi de Finances

Selon votre rapporteur, une adaptation des circuits de la dépense aux procédures de coopération par projet s'impose. Les projets de coopération scientifique et technique s'étalent sur plusieurs années et mettent en oeuvre des outils diversifiés : experts, matériels, formation. Les procédures budgétaires actuelles sont une contrainte pour la réalisation de ce type de projet. Il convient donc d'imaginer des solutions qui rendent compatibles la prévision et l'exécution de notre coopération culturelle et scientifique avec l'indispensable information préalable du Parlement.

CHAPITRE II

LES PRINCIPAUX RELAIS DE LA FRANCOPHONIE

I - LA FRANCOPHONIE ET LE IV^e SOMMET DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

Depuis plusieurs années, la signification de l'action francophone a profondément évolué : de simple défense et illustration de notre langue, d'un "club" rassemblant des pays où se pratiquait le français, elle est devenue action politique à travers les sommets de chefs d'Etat et de Gouvernement, organisation structurée à travers ses institutions principales -en particulier l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.)- enfin démarche de développement appuyée sur des projets multiformes, englobant toutes les données du progrès économique -agriculture, énergie, environnement par exemple.

a) Les sommets des chefs d'Etat et de Gouvernement

Ceux-ci donnent l'impulsion politique initiale à la démarche francophone. Après Paris (1985), Québec (1987) et Dakar (1989), Paris a enfin vu se tenir au mois de novembre le "sommet de Chaillot"

Son ordre du jour a en partie été celui du bilan : bilan des actions menées et définition des nouvelles stratégies, régionalisation des projets, développement de l'audiovisuel francophone, bilan institutionnel également, à l'heure où la multiplicité des organismes intervenants rend difficilement perceptible la cohérence de la nébuleuse francophone.

b) Les institutions de la francophonie

L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) a été consacrée comme principal opérateur de la coopération francophone multilatérale. Créée à Niamey il y a exactement 21 ans, elle est la seule organisation qui unit par traité les Etats membres. C'est elle qui est le principal instrument d'exécution des décisions

des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

Un débat important s'est récemment amorcé au sein de l'organisme -initié par M. Alain Decaux lors du discours prononcé au XXe anniversaire de l'agence en novembre 1990, parlant d'une nécessaire "restauration de crédibilité" et d'un fonctionnement rationalisé. Il convenait également de ne pas "multiplier les projets", privilégier ceux qui comportent un minimum d'envergure, et assurer une gestion budgétaire rigoureuse.

Autre élément important pour l'agence : ne pas faire "double emploi" avec l'action menée par le programme Université des réseaux d'expression française dont l'opérateur est l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF).

Il revient au comité international du suivi -instance politique mandatée par les chefs d'Etat pour assurer le "suivi" des sommets- d'assurer une meilleure coordination entre l'ACCT et l'AUPELF/UREF.

On citera enfin, parmi les autres grands opérateurs non gouvernementaux de la francophonie multilatérale : l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), TV 5 ou l'université Senghor d'Alexandrie.

Le socle institutionnel futur devrait répondre à des impératifs qui ne sont contradictoires qu'en apparence :

- la "pluralité des intervenants" à l'image d'une francophonie diverse et aux besoins disparates.

- la mise en place progressive d'un fonds multilatéral réellement unique dont les interventions seraient pilotées par des comités de programme.

c) La dimension économique de la francophonie

Quelques chiffres suffiraient à illustrer l'importance économique de l'espace francophone : il rassemble 8 % de la population mondiale (15 % en l'an 2000), 17 % du PIB et 20 % du commerce mondial, lequel se chiffrait en 1987 à 44,5 milliards de dollars.

Telles sont les données qui imposent la prise en compte d'une coopération de développement dans l'élaboration des projets prioritaires qui concernent l'agriculture, l'énergie et surtout l'environnement. A ces objectifs est associée une méthode : le travail en réseau, la mise en commun des ressources, l'intégration de la recherche, de la formation, du développement et la diffusion de l'information.

Cette dimension -qui prépare plus qu'elle ne l'exclut le domaine culturel proprement dit- constituera le tremplin d'une montée en puissance de l'idée francophone. Comme l'a écrit M. Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'ACCT :

"Il ne s'agit pas en effet d'élaborer de nouveaux programmes d'aide et de planifier des interventions venant de l'extérieur. Les problèmes alimentaires et énergétiques identifiés ne sont justement pas des problèmes extérieurs à la francophonie. C'est bien une partie d'elle-même qui voit ses conditions de vie et de développement, sa situation économique, son bilan commercial fortement marqués par l'état de la production alimentaire et de l'approvisionnement énergétique".

d) L'aspect budgétaire de la francophonie

L'action du ministre délégué est triple :

- animer et coordonner, au plan interministériel, la politique francophone multilatérale exprimée lors des sommets ;

- conduire la politique française de diffusion et de promotion du français ;

● développer l'action audiovisuelle extérieure.

Ainsi le secrétariat dispose-t-il de deux grandes catégories de moyens :

- au titre de son action multilatérale, ses crédits ont été en 1991 de 90,056 millions de francs (hors TV5). Le budget de 1992 ne prévoit à ce titre aucune mesure nouvelle alors que de nombreuses actions, liées au IV^e sommet dit "de Chaillot" devront être engagées et financées.

Pour les deux autres aspects de sa mission, le ministre délégué dispose de crédits propres, d'un montant, en 1991, de 22,6 millions de francs (dont deux millions ont fait l'objet d'un gel budgétaire).

Ces données ne résument pas l'effort budgétaire consenti en faveur de la francophonie, action interministérielle par excellence. A ce titre, la part de chaque ministère s'établit comme suit pour un total de 236 millions de francs :

- Ministère des Affaires étrangères	119,9 MF
- Ministère de la Coopération et du Développement	100,0 MF
- Ministère de l'Education nationale	6,0 MF
- Ministère de la Culture et de l'Education	4,9 MF
- FIVQ	1,8 MF
- Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace	1,0 MF
- Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement et de la préservation des risques technologiques et naturels majeurs	0,9 MF
- Ministère de la Justice	0,8 MF
- Ministère de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire	0,5 MF
- Ministère de la Recherche et de la Technologie	0,2 MF
Total	236,00 MF

II - LES CENTRES ET INSTITUTS CULTURELS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Le réseau des 128 établissements répartis dans 50 pays constitue un relais privilégié de l'action culturelle extérieure tant par les activités d'enseignement du français qui y sont dispensées que comme cadre d'accueil des manifestations artistiques itinérantes.

Plus qu'avec les instituts culturels italiens, ceux du réseau des pays est-européens, ou du tout récent ensemble des Instituts Cervantes espagnols, la comparaison de notre réseau est davantage susceptible d'être opérée avec le British Council britannique ou le Goethe Institut allemand. Indépendant du Foreign Office, le British Institute -146 établissements dans 90 pays- axe davantage son action sur les échanges de personnes, les bourses ou les missions. Les Goethe Instituts -16 établissements en RFA et 154 à l'étranger- accueillent plus de 80 000 étudiants à l'étranger.

a) Les difficultés des centres et instituts culturels en 1991

Deux points méritent d'être soulignés :

- La relance à l'Est a été à l'origine de l'implantation sur une période limitée de 10 nouveaux centres culturels (Rostock, Leipzig, Dresde, Sofia, Kiev, Moscou, Bratislava, Cluj, Lasi et Timisoara).

Il s'est agi tout à la fois, dans un délai limité, de former les personnels recrutés localement, d'intégrer les centres nouveaux dans le cycle des manifestations de l'Association française pour l'action artistique (AFAA) et d'en faire des pôles de diffusion de l'information scientifique et technique dans le cadre du projet de coopération entre la France et l'Europe centrale.

- Mais on retiendra de l'année 1991 ce que fut le sort difficile de certains de nos centres et instituts implantés dans certains pays arabes : fermeture des centres en Irak et au Koweït, mise en sommeil

contrainte des activités, attentats (Amman), l'ensemble conduisant à un nécessaire redimensionnement de notre action culturelle dans un contexte où, par exemple, les bibliothèques de nos instituts demeurent l'un des rares recours au profit des chercheurs.

b) Les ambitions poursuivies pour 1992

- Les priorités géographiques

. La poursuite des actions en Europe de l'Est :

Les événements d'Union soviétique, l'ouverture de l'Albanie serviront de cadre à l'approfondissement de notre présence dans cette région : **projets d'implantation de centres ou d'instituts à St. Petersbourg, Vilnius, Tallin, Riga et Tirana.**

. La relance de la coopération au Maghreb :

Comme votre rapporteur l'a déjà évoqué, trois pays de l'Afrique du Nord seront destinataires privilégiés de notre action de coopération culturelle : **rénovation des centres d'Algérie et du Maroc, construction nouvelle à Tunis.**

. L'Indochine :

Seconde orientation prioritaire prévue pour 1992 sera le cadre de nombreux projets :

- démarrage de l'Alliance française de Hanoï,
- création d'une Alliance à Vientiane,
- développement de l'Alliance française de Pnom Penh.

- Les réformes de fonctionnement

Elle concerneront spécialement l'insertion des centres dans les projets de coopération bilatéraux. Cette action passant par une coopération accrue avec l'Association française pour l'action artistique, l'orientation plus soutenue des actions d'enseignement vers des publics plus professionnels -rappelons que 500 000 élèves transitent par les centres et instituts-, la constitution de pôles d'information scientifique et technique (au Maghreb, en Europe centrale et en Indochine) enfin la rénovation des bibliothèques.

c) L'inévitable impact des économies budgétaires

La DGRCSST, nous l'avons vu, et singulièrement en ses centres et instituts culturels, a subi les séries d'économies ou de gel de crédits qui se sont succédé au cours de l'année 1991.

S'agissant des investissements, par l'arrêté du 9 mars 1991, l'annulation de 7 millions de francs en autorisations de programme et 4,3 millions de francs en crédits de paiement a contraint la DGRCSST à retarder et réduire certaines opérations : instituts de Santiago du Chili, Tanger et Vientiane. Le gel des reports de crédits jusqu'à la fin de 1991 a obligé à retarder l'achèvement de la construction de l'institut culturel de Budapest et le lancement de la construction du centre culturel de Tunis.

Pour 1992, les instituts et centres culturels bénéficieront de 120 millions de francs en autorisations de programmes et 95 millions de francs en crédits de paiement destinés prioritairement à la construction des centres culturels de Madrid (70 millions de francs), de Santiago (25 millions de francs) et de Tunis (40 millions de francs), l'achèvement du centre de Budapest et la poursuite de la rénovation des instituts de Bucarest et de Prague. Par ailleurs, les subventions destinées aux centres et instituts seront portées à 14,6 millions de francs en 1992. Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la dotation des instituts depuis 1987.

Années	Dotations pour les instituts et centres culturels
1987	120,965 millions de francs
1988	132,315 millions de francs
1989	145,852 millions de francs
1990	151,315 millions de francs
1991	110,491 millions de francs
1992	145,045 millions de francs

En matière de personnels, ce sont 23 postes de chargés de mission d'enseignement de 4e catégorie qui sont retirés du réseau des centres et instituts afin de générer une économie de 7,98 millions de francs. Suppression difficile à comprendre dans un contexte où l'enseignement du français prend, en quantité (500 000 élèves) comme en contenu, une dimension nouvelle, et ce malgré l'explication avancée d'une "rationalisation du réseau".

Par ailleurs, on retiendra le repyramidage indiciaire de 76 postes de chargés de mission d'enseignement (3,4 millions de francs) et l'octroi aux enseignants des instituts, alliances et bureaux d'action linguistiques de nouvelles mesures indiciaires (618 000 F).

III - LES ALLIANCES FRANÇAISES

a) Un réseau autonome et dynamique

Ouvertes à l'initiative d'associations remarquablement implantées parmi les populations locales, les 1 000 alliances françaises tiennent une place ancienne et toujours exceptionnelle dans notre action culturelle à l'étranger.

Leur réseau, animé par 33 professeurs et 46 volontaires du service national actif a scolarisé, en 1990, 527 421 élèves (334 820 en 1989) sur la base de la répartition géographique suivante

	en 1990	en 1989
Europe	53 195	52 757
Afrique	36 125	42 297
Canada - Etats-Unis	26 300	24 602
Asie - Océanie	61 271	56 361
Amérique centrale et du Sud	157 670	158 803

En 1991 et compte tenu de l'annulation du 9 mars 1991, les alliances ont obtenu en crédits d'investissements du Titre VI, 9 millions de francs en autorisations de programme et 7 millions de francs en crédits paiement (- 2 millions de francs). En outre, compte tenu du blocage du report de crédits de paiement, ce sont les seules ressources qui auront été disponibles en 1991.

Six alliances ont bénéficié d'une programmation de subvention qui permettra :

- la construction de l'alliance de Singapour,
- la participation de la France à la construction d'un nouveau siège à Mexico,
- l'acquisition d'un nouveau siège à Accra et à Kingston.

La subvention de fonctionnement (titre IV) est portée par le projet de loi de finances pour 1992 à 29,597 millions de francs. Sur les six dernières années, la progression est la suivante :

Années	Dotations pour les Alliances françaises
1987	19,201 millions de francs
1988	24,482 millions de francs
1989	25,285 millions de francs
1990	29,192 millions de francs
1991	27,937 millions de francs
1992	29,597 millions de francs

L'octroi global des subventions sera soumis aux priorités gouvernementales : Europe de l'Est, Indochine, Maghreb ainsi que l'Afrique du Sud.

b) La poursuite de la constitution des pôles communs Institut/Alliance

A l'image de la concertation établie à Paris entre la DGRCSST et l'Alliance française de Paris, les alliances, localement, entretiennent, avec les ambassades, une étroite concertation. Cette tendance, engagée depuis deux années déjà et expérimentée à une assez grande échelle en Europe centrale et orientale, se poursuivra en 1992.

Les formules varient, allant de la nomination d'un responsable unique chargé de l'Alliance française et de la délégation d'action culturelle (Kiev) à la création d'établissements «mixtes» : centres culturels de l'Alliance française : 3 en Roumanie, 1 en URSS et 3 en Indonésie.

Enfin, des conventions-cadres prévoient la mise en commun de projets et de moyens : ainsi en bénéficient les alliances de Dacca, La Paz, ou Rio de Janeiro.

Cette coordination pourrait utilement être fournie par une réelle solidarité budgétaire, en particulier par une dotation accrue (8 millions de francs en 1991) accordée au Fonds pour l'Équipement et la Rénovation des établissements culturels, destiné à compléter les interventions majeures opérées sur le titre V.

IV - L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

L'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger, créée par la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990 a notamment pour raison d'être le regroupement, sous une structure unique, des divers services et directions concourant à l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, soit quelque 400 établissements répartis dans 116 pays et scolarisant quelque 120 000 élèves.

A quelque dix mois de son démarrage, l'Agence a eu la double mission de mettre en oeuvre la réforme des rémunérations d'enseignants et d'assurer le bon fonctionnement et le développement du réseau, à travers l'aménagement de la carte scolaire. Cependant, le budget en demi-teinte prévu pour l'AEFE en 1992 risque, s'il fait précédent, d'hypothéquer l'avenir du réseau et le bon fonctionnement de l'Agence elle-même.

A - La double mission de l'Agence : la mise en oeuvre de la réforme et l'aménagement de la carte scolaire

a) La mise en oeuvre de la réforme

. Les rémunérations

Sans revenir sur les détails des réformes contenues dans la loi de juillet 1990 et le décret du 31 mai 1990, on rappellera que les principales mesures tendaient à ce que, peu à peu, la totalité des enseignants titulaires, qu'ils soient "expatriés" ou "résidents" soient recrutés et rémunérés par l'Etat, dans des conditions identiques.

Les nouvelles conditions de rémunération, qui impliquent tant les établissements que l'Etat, doivent donner lieu à la signature de conventions entre ces deux parties et le cas échéant à la signature d'un double contrat entre le «résident» et l'établissement d'une part, ainsi qu'entre le «résident» et l'Agence, d'autre part.

A ce jour, 205 conventions ont été passées avec les organismes gestionnaires et 3 445 contrats passés avec les "résidents" en fonction dans un établissement parallèlement, à l'existence de 2 109 postes d'expatriés (tableau).

Si, dans l'ensemble, il apparaît que la "greffe" a pris sans difficultés majeures, certaines situations particulières semblent difficiles à résoudre et doivent impérativement trouver réponse, ainsi, les incidences de la réforme avec les législations fiscales de pays de résidence posent, à certains enseignants, des difficultés considérables.

Un second élément de la réforme concerne les principales orientations de l'Agence, notamment au travers des premières décisions de son Conseil d'administration.

. Les principales orientations de l'Agence

Constituée le 1er janvier 1991, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger a réuni au cours de l'année écoulée son Conseil d'administration à 3 reprises, conformément au décret du 22 novembre 1990.

On rappellera que ce conseil d'administration, présidé par M. Claude Harel, directeur général, réunit :

- côté administration, nombre de ministères intervenant dans le fonctionnement du réseau : francophonie, éducation nationale, fonction publique, commerce extérieur et budget, ainsi que les ministères tuteurs des affaires étrangères et de la coopération ;

- côté usagers, il rassemble, autour de deux représentants du Parlement, dont M. le sénateur Paul d'Ornano, des délégués du Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE), des

représentants du personnel enseignant et des organismes gestionnaires d'établissement ainsi que des parents d'élèves. C'est à ce conseil qu'est revenu de décider des orientations principales des actions de l'agence, lesquelles concernent en particulier :

- le développement de la formation continue des enseignants organisée par des formateurs en résidence ;
- l'ouverture -en ce qui concerne les programmes- aux enseignements technologiques et à l'informatique ;
- pour l'après-baccalauréat : l'octroi de bourses d'études aux meilleurs bacheliers étrangers de même que l'ouverture de classes postbaccalauréat ;
- l'enseignement de la langue et de la culture du pays d'accueil.

On signalera enfin que l'Agence a engagé un utile effort d'information publique sur les conditions de scolarisation à l'étranger dont la connaissance n'est pas neutre pour ceux qui, dans le cadre de leurs activités commerciales, doivent opter pour l'expatriation.

b) L'aménagement de la carte scolaire

En 1991 et pour l'année 1992, l'Agence a dégagé les orientations suivantes concernant personnels et établissements :

En ce qui concerne les personnels :

- la formation continue : renforcée par la création de postes d'inspecteurs de l'éducation nationale à vocation régionale (Madagascar, Munich, Singapour) ;
- le rééquilibrage de la part d'enseignants titulaires dans certains pays (Amérique latine et Asie) ;
- implantation d'«expatriés» dans les pays dépourvus de «vivier» de postes de résidents ;
- redéploiement de 154 postes d'enseignants.

En ce qui concerne les établissements :

- des projets nouveaux : ouverture d'établissements au Gabon et à Djibouti ainsi que de nouvelles filières postbaccalauréat -lesquelles doivent être multipliées si l'on souhaite ancrer les étudiants tant français qu'étrangers dans notre réseau- au Maroc et au Mexique ;
- le développement des établissements situés en Europe de l'Est ;
- le renforcement du réseau dans le cadre d'un accompagnement de notre effort économique et commercial extérieur (Asie du Sud-Est et Golfe). Ainsi l'agence accordera-t-elle une aide immédiate à l'Ecole francophone de Téhéran, préalablement à son intégration au réseau ;
- l'agence proposera enfin la création officielle d'une Ecole française à Phnom Penh.

A ces intentions louables et positives risquent cependant de manquer les moyens financiers capables de les soutenir et de provoquer, au-delà du simple entretien courant du réseau (dans le meilleur des cas) sa véritable extension et son amélioration continue.

B - La relative modestie de la dotation affectée à l'Agence risque de compromettre à long terme l'avenir du réseau et le bon fonctionnement de l'Agence elle-même

a) Un budget d'attente ...

Sur une dotation du ministère des Affaires étrangères de 1,275 milliard de francs, l'Agence se voit doter, en mesures nouvelles, de 72,2 millions de francs.

Ces mesures nouvelles seront affectées à l'amélioration de la situation des personnels (revalorisation des rémunérations publiques prévues en 1992, effet change-prix, revalorisation de la situation des personnels enseignants). Il s'y ajoute l'extension, en année pleine, des 15 emplois d'enseignants en Europe de l'Est créés au 1er septembre 1990, et la prise en compte des charges

sociales liées à la titularisation de 60 personnels ATOS et, enfin, deux millions de francs en prévision des dépenses de fonctionnement courant.

Le total de ces mesures s'élève à 69,1 millions de francs. Il s'y ajoute également la prise en charge par l'Agence de 21 emplois du lycée français de Berlin, antérieurement financés par les contributions versées par la R.F.A. (6,317 millions de francs).

Par ailleurs, des économies à hauteur de 7,7 millions de francs sont opérées sur l'Agence à deux titres : suppression de 38 emplois d'enseignants à la rentrée 1992 (3,17 millions de francs) et économies sur les crédits de fonctionnement courants (4,5 millions de francs).

Cette dernière économie conduira inévitablement l'Agence à réduire un certain nombre de projets qu'il s'agisse par exemple des stages ou des bourses.

b) ... qui ne peut améliorer durablement le réseau ...

A terme, ces économies risquent d'affecter le dynamisme du réseau et perturber le versement des bourses dont l'Agence a désormais la charge. Sur une dotation initiale de 94,5 millions de francs dans le projet de loi de finances initial pour 1991, l'Agence a dû, malgré une sélectivité accrue, en consentir pour un montant de 102 millions de francs au cours de l'année écoulée, montant qui demeure insuffisant. Qu'en sera-t-il l'an prochain face à l'ampleur des demandes lorsqu'on sait l'importance que ces bourses revêtent pour nos compatriotes résidant à l'étranger et les niveaux très élevés des droits d'écolage ?

Les opérations d'investissements du Titre V, dont l'Agence n'a d'ailleurs pas la maîtrise budgétaire, concernant les établissements d'enseignement dont l'Etat est propriétaire font apparaître une mesure nouvelle de 15 millions de francs en crédits de paiement essentiellement destinés à la poursuite de l'entretien de notre réseau au Maroc et en Tunisie, à l'agrandissement d'un établissement à Ankara et à une construction nouvelle à Vientiane (Laos). L'aide à l'investissement des écoles (Titre VI) est reconduite à hauteur de 10 millions de francs.

Au-delà du seul réseau, il convient de permettre à l'Agence un fonctionnement normal.

c) ...ni assurer un fonctionnement normal de l'Agence

En effet, sur le seul plan de son fonctionnement quotidien, de nombreuses questions restent à résoudre :

- quel sera l'emplacement final de l'Agence, dans le contexte de déconcentration des administrations de l'Etat ? Sans contester le bien-fondé de la démarche, ni les qualités de la métropole envisagée, Nantes, votre rapporteur souligne néanmoins l'importance d'un emplacement central - donc parisien - pour une structure de rencontre entre des personnels itinérants, en contact constant, notamment, avec les ambassades étrangères.

- l'Agence aura-t-elle les moyens de se doter des outils courants de gestion moderne -informatique en particulier ?

- pourra-t-elle bénéficier d'un personnel propre et de son propre budget de fonctionnement ?

Si les moyens nécessaires ne doivent pas être dégagés rapidement le fonctionnement de l'Agence serait compromis gravement et avec lui l'avenir de notre réseau exceptionnel d'enseignement à l'étranger.

CHAPITRE III

L'ACTION AUDIOVISUELLE EXTÉRIEURE

I - RADIO FRANCE INTERNATIONAL ET L'EXTENSION DE L'ACTION RADIOPHONIQUE EXTÉRIEURE

Radio France internationale a recueilli, au cours de l'année 1991, les fruits d'une rencontre entre un incontestable dynamisme et l'ouverture de nombreux pays, singulièrement en Europe de l'Est, aux ondes et aux programmes français.

Au-delà du programme principal du "service mondial en français" conçu et diffusé 24 h/24, RFI est également banque de programmes et à ce titre produit et exporte des émissions multilingues enregistrées aux radiodiffuseurs publics ou privés intéressés. L'action représente au total un volume d'émissions représentant 61 880 heures en 1991 (52 221 en 1990), réalisées en 14 langues au profit d'un auditoire estimé, pour 1991, à 30 millions d'auditeurs, dont la plus grande part réside en Afrique.

La réalisation progressive du contrat d'objectifs arrêté en 1989, visant notamment à développer l'onde courte et moderniser les moyens de diffusion et de distribution de RFI, continue de porter ses fruits.

a) Les réalisations de RFI au cours de l'année 1991

. Le développement de la diffusion en modulation de fréquence.

C'est ainsi qu'a pu être ouverte en Afrique la première radio FM après accord avec l'Office de Radio-Télévision du Sénégal et que, dans le reste du monde, progresse la demande et la diffusion Modulation de fréquence et câble du signe RFI .

C'est toutefois en Europe centrale et orientale que ce constat est le plus éloquent : Radio Delta à Bucarest diffusant 17 heures de programme RFI quotidien, Radio Plus à Prague, présence continue de RFI à Sofia, accord avec Gostelradio en Russie, prospections prometteuses dans les pays baltes.

. Renforcement des émetteurs en France.

L'objectif contenu dans le 2ème plan de développement de RFI tend à prévoir de passer de 8 émetteurs de 500 kw à Allouis-Issoudun à 15 émetteurs de même puissance. De même, il est prévu de développer le site de Montsinéry en Guyane. Une convention signée en avril 1991 prévoit que les premiers émetteurs du centre rénové d'Allouis-Issoudun seront opérationnels fin 1992 limitant à 2 ans le retard sur le calendrier initial.

. L'implantation d'émetteurs à l'étranger.

Djibouti a ainsi décidé, par accord signé en août 1991, d'autoriser l'implantation d'un centre d'émetteurs ondes courtes sur son territoire. Sa couverture devrait concerner les îles de l'Océan Indien, la côte Est de l'Afrique australe, le Proche et Moyen-Orient ainsi que l'URSS, l'Iran, le Pakistan et le sous-continent indien. A cette politique d'implantations à l'étranger -pas toujours aisée si l'on en juge la longue et complexe histoire de l'émetteur de Thaïlande qui reste, semble-t-il, toujours à l'ordre du jour- votre rapporteur marquera sa préférence pour les accords d'échanges de fréquence et de location d'émetteurs relais.

. Les accords de fréquence et de location d'émetteurs-relais.

Cette formule qui permet notamment l'accroissement de l'audience en Asie s'est traduite par le renouvellement de l'accord d'échanges de fréquences passé avec Radio-Pékin et par la reconduction de la location d'émetteurs relais à la radio du Japon NHK, permettant 7 heures et demi de diffusion -dont 3 et demi en Français-, à partir de ce territoire.

b) Les exigences nouvelles pour l'année à venir

- Le recours diversifié au satellite constitue la priorité si l'on veut obtenir une plus large couverture européenne permettant de valoriser notamment la reprise des émissions en russe, en polonais ou en roumain. Les limites des satellites TDF1/TDF2 conduisent RFI à

conclure un accord avec France Télécom afin de louer une "sous-porteuse" TV 5 sur le satellite Eutelsat II F1.

Il en va de même pour l'Amérique du Nord via le satellite canadien ANIK 92 dont l'emprunte ne permet pas de toucher la Floride, la Louisiane ou la Californie - où des ferments de francophonie peuvent être utilement entretenus.

- Sur le plan budgétaire, enfin, il importe de compenser dans les meilleurs délais le prélèvement opéré en mars 1991 (225 millions de francs) sur le budget RFI, afin de permettre à cette dernière de faire face aux dépenses d'équipement induites par la réalisation du plan de développement. La dotation 1992 en provenance du ministère des Affaires étrangères s'élève à 42,7 millions de francs.

Le développement ambitieux des supports de diffusion et l'effort de production qui lui est lié vont dans le bon sens. Il reste que le contenu des programmes doit faire une large place à la langue française dont RFI doit continuer d'être le véhicule privilégié.

II - LE DÉVELOPPEMENT DE TV 5 : VERS LA MATURITÉ ?

Pionnière dans l'action audiovisuelle extérieure de notre pays puisque sa diffusion a commencé en janvier 1981, TV 5 a, au cours de l'année passée, procédé au réexamen de ses statuts, de ses programmes ainsi que des conditions de son financement.

Après avoir rappelé ces évolutions, votre rapporteur s'attachera à décrire les progrès réalisés et les perspectives envisagées pour l'avenir.

a) La mise à jour des statuts et des programmes

En décembre 1990, TV 5, initialement constituée en GIE, a décidé sa transformation en société anonyme, rassemblant les intervenants initiaux soit A2, FR 3, RTBF, SSR et CTQC, auxquels se sont adjoints la Sofirad et l'INA.

Les difficultés budgétaires qui risquaient à terme de compromettre la pérennisation de l'expérience TV 5 ont pu trouver leur solution :

- accroissement du budget global de TV 5 passant de 106 à 143 millions de francs,
- augmentation de 33 millions de francs de la subvention du ministère sur 91/90, dont 6,5 destinés à favoriser l'extension de TV 5 en Europe centrale et orientale. Dans le projet de budget pour 1992, la dotation s'élève à 28,3 millions de francs, devant permettre son extension en Amérique latine et la rémunération des ayants-droits en Europe occidentale,
- enfin TV 5 se tournera progressivement vers le parrainage et le mécénat.

Les programmes constituent le second point dont la révision s'était avérée indispensable.

A la juxtaposition d'émissions disparates sans logique de programmation s'est substituée une grille plus structurée, ouverte sur l'actualité, prévoyant des rendez-vous quotidiens.

Sur le plan de la diffusion, la recherche de partenaires par les cablo-opérateurs et le développement d'antennes collectives sont venus compléter cette opération de relance.

Plus ambitieuse et sans doute dans la logique de ce que doit être la vocation principale de TV 5 -aux yeux de votre rapporteur-

est la promotion de la culture francophone par le développement entre autres, d'émissions à caractère éducatif.

Enfin, les programmes, diversifiés, ont pu bénéficier d'une diffusion accrue : le 13 mai 1991, TV 5 est passé à 14 heures de programmes quotidiens avec, en vue, les 18 heures lorsque la chaîne bénéficiera d'un canal plein sur Entelsat II.

b) L'extension de la diffusion

L'implantation de TV 5 en Europe centrale et orientale constitue un bilan encourageant. Tous les pays de l'ancien camp socialiste ont passé d'une manière ou d'une autre, des accords avec la chaîne francophone ; le développement des antennes collectives, le câble ou encore la voie hertzienne vont permettre au signal TV 5 d'être reçu.

Les expériences les plus récentes concernent la Bulgarie, la Yougoslavie, et, en URSS, Saint-Petersbourg. Enfin, un projet d'extension concerne les républiques baltes et la Caucase.

Le bassin méditerranéen a également vu le développement de la chaîne : en Turquie, en Jordanie, en Syrie, mais les législations restrictives de ces pays concernant l'installation d'antennes paraboliques mettent un frein à la diffusion. L'Egypte qui a engagé une amodiation de ces règles pourra recevoir TV 5 sur tout le territoire.

Aux Etats-Unis, TV 5-Québec Canada aménage la grille actuelle des programmes diffusés deux heures par jour afin de l'étendre à d'autres réseaux cablés.

Reste le projet évoqué depuis longtemps d'une extension vers l'Afrique de TV 5 où se trouve déjà bien implanté Canal France international. En tout état de cause, il importera que les deux organismes -qui ont en la Sofirad un actionnaire commun- se voient

mettre en complémentarité compte tenu d'ailleurs de la spécificité de leurs programmes : à TV 5, une mission plus orientée vers la francophonie, quand CFI fonde une grande partie de ses programmes sur un stock d'émissions de chaînes purement françaises.

III - L'HEUREUSE FORMULE DE CANAL FRANCE INTERNATIONAL

Canal France international a rapidement, en deux années d'existence, rencontré un succès dont il faut chercher l'origine dans la formule de la banque d'images qui permet de mettre à la disposition de pays ayant passé des accords de coopération avec la France des programmes libres de droit.

Ceux-ci sont constitués à 60 % d'émissions de chaînes françaises, le reste étant constitué de films, séquences d'actualités, de sports et de variétés.

Ces programmes, diffusés depuis le 8 avril 1991, 8 heures par jour se structurent en un tiers de fiction, un tiers divertissement et un tiers actualité.

Enfin, des modules spécifiques sont développés à l'attention des pays du sud, d'Europe de l'Est et d'Asie.

Après les accords conclus en 1991 avec la Turquie, le Vietnam, le Yemen et la Yougoslavie, CFI couvre, par le satellite Intelsat V, 40 pays : 24 en Afrique et en Océan Indien (champ du ministère de la Coopération), 8 au Maghreb et Proche Orient et 7 en Europe de l'Est et 1 en Asie. Afin d'étendre son influence dans cette dernière région, des projets sont en cours avec le Laos et le Cambodge, à la réalisation desquels sont d'ailleurs partiellement destinés les 21 millions de francs prévus pour Canal France international dans le projet de loi de finances pour 1992.

IV - LA VOCATION INTERNATIONALE D'ANTENNE 2

A plus d'un titre l'expérience internationale d'Antenne 2 se singularise des deux précédentes. A la différence de TV 5 et CFI, les programmes d'Antenne 2 diffusés à l'étranger sont, par principe, totalement identiques à ceux que reçoivent au même moment les téléspectateurs français.

Cette identité de programmes, à destination de sociétés que beaucoup d'éléments séparent, est à l'origine des difficultés plus politiques que techniques rencontrées en particulier dans les pays du Maghreb.

Ainsi, en Tunisie, où Antenne 2 est quasiment devenue la 2ème chaîne tunisienne « nationale » depuis qu'un accord a été conclu entre les deux gouvernements. En outre, le débordement hertzien ou la reprise directe du signal satellite grâce aux antennes paraboliques permet à Antenne 2 -et à d'autres chaînes françaises- d'être reçue en Algérie (9 millions de téléspectateurs estimés) ou en Libye. Des accords entre les gouvernements de ces deux derniers pays permettront de régulariser cette réception et renforcer ainsi notre présence audiovisuelle.

Cependant, des difficultés politiques ont à plusieurs reprises surgi, particulièrement avec la Tunisie. Dans ce pays, au motif que les journaux télévisés de la chaîne publique française avaient mis en avant l'importance du mouvement intégriste en Tunisie, le volume de diffusion a été réduit et les journaux d'information supprimés.

De tels incidents n'inciteront sans doute pas les autres pays voisins à passer un accord avec notre pays en dépit des concours financiers apportés par la France (9 millions de francs en 1990 correspondant aux remboursements forfaitaires des frais de fonctionnement), aux diverses prestations de services, ou d'assistances techniques diverses.

Même TV 5 -à travers la diffusion d'Antenne 2 et de son journal- a subi de la part des autorités marocaines une suspension de diffusion dans ce pays.

Ces difficultés ne sont pas sans expliquer, pour une large part, le succès de CFI de par la présélection de programmes qu'elle suppose de nature à apaiser les craintes de certains responsables locaux.

CHAPITRE IV

L'ACTION EN FAVEUR DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

I - LES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Le nombre de nos compatriotes expatriés a crû de 1,14 % par rapport à l'an passé s'établissant à 935 267 dont 362 872 binationaux.

A ces chiffres correspondant au recensement officiel des consulats, on peut ajouter l'estimation portant sur les non-immatriculés et atteindre ainsi un chiffre global d'1 340 000 compatriotes résidant à l'étranger.

Europe : 495 091 soit 52,93 %

* Europe de l'Ouest	489 633	52,35 %
* Europe orientale	5 458	0,58 %

Amériques : 157 371 soit 16,82 %

* Amérique du Nord	100 494	10,74 %
* Amériques centrale et du Sud	56 877	6,08 %

Afrique noire : 136 311 soit 14,57 %

* Afrique francophone	125 521	13,42 %
* Afrique non francophone	10 790	1,15 %

Afrique du Nord : 60 189 soit 6,43 %

Proche et Moyen-Orient : 48 949 soit 5,23 %

Asie-Océanie : 37 355 soit 3,99 %

L'évolution d'une année sur l'autre montre un inversement de la tendance au départ de nos compatriotes d'Afrique du Nord (+ 2,69 % en 1990), une stabilité globale en Afrique Noire en dépit d'évolutions contrastées d'un pays à l'autre, enfin une augmentation considérable dans certains pays d'Asie (+ 38 % en Thaïlande, + 10 % au Japon, + 10,8 % à Hong-Kong) se conjugue à une désaffection sur le reste du continent (- 7,83 % sur l'ensemble Asie-Océanie). On relèvera enfin l'accroissement substantiel observé sur le continent américain -singulièrement en Amérique latine (+ 3,19 %).

II - LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES EN LA MATIÈRE

a) La multiplication des situations d'urgence et de crise

1991 a été l'année où sont apparues de nombreuses situations de crise mettant en péril grave la sécurité des compatriotes : la crise Irak-Koweït (août-novembre 1990), le Rwanda (novembre 1990), le Tchad (décembre 1990), la guerre du Golfe (janvier-mars 1991), l'Éthiopie (mai 1991) et, plus récemment le Zaïre (septembre 1991). Au total, ces rapatriements concernant quelque 3 500 Français ont nécessité, de la part des ministères des Affaires étrangères, un financement exceptionnel (hors Zaïre) de 30 millions de francs.

La cellule de crise a tenu une place essentielle dans les actions de rapatriement et de soutien aux familles. Afin de faciliter sa tâche, un système de gestion des appels téléphoniques est actuellement mis en place.

Par delà ces drames ponctuels qui justifient d'amples moyens, le ministère des Affaires étrangères a poursuivi son action tendant à renforcer la sécurité de nos concitoyens établis à l'étranger : au 30 juin, 115 postes diplomatiques et consulaires étaient ainsi dotés de plans d'évacuation et de sécurité.

b) Les permanences

- La modernisation de l'administration

Depuis juillet 1991, 54 consulats sont désormais équipés en micro-informatique, soit la quasi totalité des postes ayant plus de 5 000 immatriculés. On signalera enfin que le réseau mondial Visa, qui équipe quelque 50 postes, permet d'accélérer notablement la délivrance des visas.

- Le soutien aux Français résidant à l'étranger

Dans ce domaine essentiel, le champ d'action concerne l'amélioration de la protection sociale, le développement des accords de coopération fiscale et judiciaire et surtout l'accroissement des actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle, essentielles à la réinsertion équilibrée des anciens expatriés.

Sur le plan budgétaire, l'action en faveur des Français de l'étranger peut se résumer ainsi à partir du chapitre 46-94 du projet de loi de finances pour 1992.

ACTION BUDGETAIRE EN FAVEUR DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Assistance aux Français à l'étranger	76,1	74,7	64,7	70,5	71,7	72,7	73,2	75,7
Conseil supérieur des Français à l'étranger	3,8	3,8	3,8	4,9	4,5	5,8	8,1	7,1
Cimetières français à l'étranger	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,77
Comité d'entraide	2,7	4,1	3,6	4,1	3,8	3,8	3,1	3,1
Fonds de secours	1,1	1,1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Sécurité	2,1	2,1	1,7	2,5	2,5	2,5	2,5	2,46
Accueil et information	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,89
Emploi et formation professionnelle	-	-	-	2,3	1,7	1,7	2,3	2,28
Scolarisation des enfants français à l'étranger	72,5	72,5	72,7	69,9	89,9	97,9	97,4	102,0
Total	162,4	162,4	151	157,2	178,8	189,1	191,4	191,4

CONCLUSION

Pour conclure cet exposé, votre rapporteur souhaiterait relever quelques points essentiels concernant ce budget des relations culturelles extérieures pour 1992.

Sur le plan des masses budgétaires, l'objectivité conduit à constater que la régression a été évitée : un accroissement global de 6,1 % des crédits de la Direction générale, une augmentation très substantielle des crédits des titres V et VI (+ 68 %) après une diminution l'an passé de 20 %. Ce sont là autant d'aspects positifs qu'il convient de souligner.

Il reste que d'autres constats doivent être faits, qui conduisent à relativiser la première impression.

- En premier lieu, les incidents de gestion qui, à des titres divers ont perturbé l'année budgétaire 1991 pour la DGR CST, posent un double problème.

- Elles conduisent à mettre en cause la crédibilité de notre coopération scientifique et technique à l'égard d'Etats étrangers qui ont contracté avec nous : d'où le risque que ces Etats, à l'avenir, se détournent de l'aide française.

- Elles mettent le Parlement devant un fait accompli : le budget d'exécution 1991 n'a plus guère à voir avec les principaux engagements soumis lors du vote du dernier projet de loi de finances.

- En second lieu, votre rapporteur estime que les caractéristiques financières des actions de coopération -leur programmation pluriannuelles, la grande diversité des moyens engagés- doivent conduire à un aménagement du circuit de la dépense qui sache conjuguer l'efficacité, la clarté et l'information du Parlement.

S'agissant des principales orientations arrêtées pour 1992, votre rapporteur ne contestera pas les priorités retenues concernant le Maghreb, l'Indochine ou l'Amérique latine : elles correspondent à des besoins réels comme à une nécessité diplomatique reconnue.

Toutefois, la régression très importante de nos actions à l'égard de l'Europe centrale et orientale est plus que déplorable : là aussi, des besoins demeurent. Nous délaissons un chantier engagé avec ambition l'an passé. Les enveloppes de nos postes dans ces régions ont été réduites alors même que Britanniques et Allemands approfondissent leur coopération.

Enfin, quels enseignements peut-on tirer de la procédure mise en place précisément pour organiser notre coopération avec cette région du monde : la MICECO ? S'il faut en croire un premier bilan, brossé dans la presse (Le Monde du 13 novembre), celui-ci serait «mitigé» tant seraient «graves» les inquiétudes qui entourent ce programme. Une appréciation ministérielle devra être apportée sur ce point lors du débat en séance publique.

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger a répondu à l'attente qui était placée en elle : cette nouvelle structure clarifie l'action menée et permet d'en assurer une réelle cohérence. Encore faut-il que les moyens financiers soient suffisamment importants pour lui donner toutes ses chances et conférer à notre réseau sa pérennité.

*** ***

EXAMEN EN COMMISSION

Votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, après avoir entendu M. Roland Dumas, ministre

d'Etat, ministre des Affaires étrangères, le 14 novembre 1991, a délibéré des crédits des relations culturelles extérieures rattachées au budget du ministère des Affaires étrangères pour 1992, au cours de sa séance du 20 novembre 1991.

A l'issue de l'exposé du rapporteur pour avis, M. Paul d'Ornano s'est inquiété du fonctionnement de l'A.E.F.E. : faiblesse de ses effectifs, projet de transfert de ses services à Nantes. Il a évoqué l'appréciation très réservée portée par les écoles sur les activités de l'agence et estimé qu'un accroissement de ses moyens financiers et un aménagement de ses structures s'imposaient.

Un débat s'est alors instauré entre MM. Charles-Henri de Cossé-Brissac, Paul d'Ornano et Jean-Pierre Bayle sur le transfert de l'agence à Nantes.

M. Jean-Pierre Bayle a considéré que, selon lui, le budget de l'agence allait dans le bon sens. Il a, par ailleurs, insisté sur la place essentielle que devait tenir le Maghreb dans notre coopération culturelle, scientifique et technique.

M. Xavier de Villepin a déploré que le projet de transfert de l'A.E.F.E. à Nantes n'ait donné lieu à aucune concertation préalable. M. Paul d'Ornano a enfin souhaité que le Parlement ait rapidement communication du rapport d'activité de l'agence.

A l'issue d'un débat auquel ont également participé MM. Michel d'Aillières, Amédée Bouquerel, Jean-Pierre Bayle et Paul Alduy, rapporteur pour avis, la commission a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits des relations culturelles extérieures figurant au budget du ministère des affaires étrangères pour 1992."